

JOURNAL DU TRI

secteur Argenton

n°9 Collectes 2026



ÉDITO

Vincent MILLAN

Président de la Communauté de Communes



2026 : Début des travaux de la nouvelle déchetterie

Après de multiples étapes administratives, des études environnementales et des mesures de compensation, les travaux de la nouvelle déchetterie sur la Zone des Pessanins au Pêchereau ont débuté en septembre 2025. Tous les feux sont au vert pour une livraison début 2027.

5 premières plateformes de compostage collectif sont installées depuis l'automne 2025 (4 à Argenton, 1 au Pont Chrétien Chabenet). Ces dispositifs ouverts à tous sur inscription ont pour objectif de réduire les tonnages en enfouissement et de mettre en avant une culture du biodéchets et de valorisation sur le territoire. D'autres seront installés en 2026.

Les collectes évoluent aussi. Après une période de travaux, l'usine de traitement des emballages du SYTOM au Poinçonnet change son process. A partir du 1^{er} Janvier 2026, les moyens et gros cartons ondulés ne pourront plus être déposés à la collecte mais devront être emmenés en déchetterie.

Enfin les coûts concernant l'enfouissement des déchets résiduels (sacs noirs) et du tout-venant en déchetterie évoluent à la hausse en 2026. Cette hausse peut être maîtrisée par l'ensemble des administrés en triant plus mais surtout en triant mieux ce qui induira une baisse significative des tonnages à l'enfouissement sur le site de Gournay. Ces enjeux couvrent des aspects à la fois financiers mais surtout environnementaux.

Siège
Argenton
sur Creuse

8 rue Simone
de Beauvoir
36200
Argenton/Creuse

Contact :
tél : 02 54 01 09 00
Mail : [info@cc-
valleedelacreuse.fr](mailto:info@cc-valleedelacreuse.fr)

Argenton sur Creuse, Bouesse, Celon, Chasseneuil, Chavin, Le Menoux, Le Pêchereau, Le Pont-Chrétien-Chabenet, Mosnay, Saint-Gaultier, Saint-Marcel, Tendu, Velles

●●● Ensemble TRIONS

SYT 36 M
de la Région de Châteauroux

Un geste simple et facile !

LES EMBALLAGES ET LES PAPIERS



→ Tous les emballages plastiques



→ Tous les emballages métalliques



→ Tous les emballages cartonnés



→ Tous les papiers



Pensez à bien :

- **Vider les emballages** des restes alimentaires (puis jeter ces restes dans les déchets humides)
- **Séparer les emballages** les uns des autres (ne pas les imbriquer)
- **Ne pas laver les emballages** (cela gaspille de l'eau)

LES DÉCHETS RÉSIDUELS

→ Les déchets d'hygiène



→ Les déchets d'entretiens ménagers



→ Les petits objets



! Et si vous n'avez pas de composteur ou de poules :

→ Les biodéchets



LE VERRE

→ Les pots et bouteilles en verre sont à jeter dans la colonne à verre.



LA DÉCHÈTERIE

→ Déchets ménagers spéciaux, gravats/inertes, pots de peinture, encombrants, bois/déchets de jardin, huile de vidange, métaux, papier/carton, piles DEEE, cartouches d'encres...



SI TU TRIES T'AS TOUT COMPRIS

www.sytom36.fr

+ d'emballages triés, c'est + de matière à réutiliser !



LE BÉNÉFICE EN CHIFFRES

Grâce au tri ce sont **3,6 millions** de tonnes d'emballages qui sont recyclées.

Le recyclage permet d'éviter de produire l'équivalent d'environ **20 millions** de tonnes de CO₂.

Sur le territoire du

SYTOM
de la Région de Châteauroux

≈ 66 kg

d'emballage et de papier / an / personne sont valorisés

≈ 38 kg

d'emballage en verre / an / personne sont valorisés

Une question ?

- Contacter l'équipe du SYTOM au 02 54 08 34 25
- sytom36@chateauroux-metropole.fr



www.sytom36.fr

Collecte des déchets

Retrouvez le calendrier de collecte en annexe et sur le site internet de la collectivité

www.lavalleedelacreuse.fr/les-dechets/collecter-les-dechets/



Déchets Résiduels

Sacs noirs
Poubelles noires

Emballages et papiers

Sacs jaunes
Poubelles jaunes en vrac

La collecte n'est pas assurée les jours fériés. Les déchets ménagers seront collectés lors du prochain passage de la benne (voir le calendrier)

Déposez-les dans des sacs noirs
ou dans votre bac dans des
sacs fermés

Déposez-les dans des sacs jaunes
ou dans votre bac en vrac

Les emballages doivent être vides et non imbriqués entre eux (inutile de les laver) !

Pour trier, une seule question : ce déchet est-il un emballage ?

Un emballage, c'est ce qui contient un produit ou un objet et qui sert à le protéger et à le transporter avant son utilisation.

Il est interdit de mettre des sacs opaques dans le « bac jaune ». En effet, arrivés au centre de tri, les trieurs optiques considèrent automatiquement ces sacs comme du refus car ils ne peuvent détecter leur contenu.

Vous devez jeter les emballages et les papiers directement en vrac dans le bac jaune. Seuls les sacs transparents sont tolérés.

Pour connaître les détails de calcul de votre redevance, n'hésitez pas à consulter notre site internet ou à contacter le service Ordures Ménagères de la Communauté de Communes



Conseils pour une collecte efficace

Sortez votre bac/sac la veille au soir.

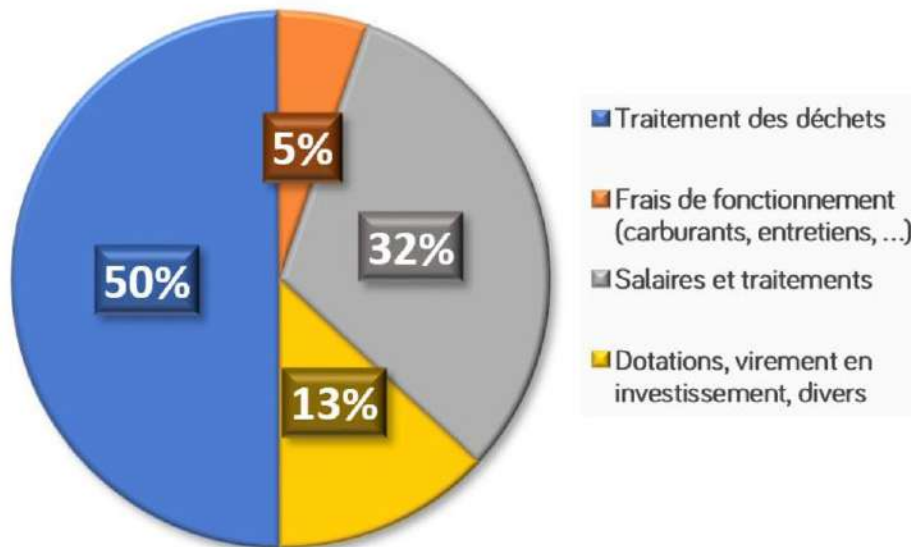
Présentez votre bac couvercle fermé, poignée coté voie.

Rentrez votre bac une fois la collecte effectuée.



Répartition des coûts

Budget



La Redevance

A quoi correspond la Redevance des ordures ménagères ?

La collecte et le traitement des déchets ménagers représentent un coût important : camions, personnels, déchetteries, centre de tri et traitements..., tout cela est pris en charge par le service public et financé intégralement par une redevance payée par les usagers du service.

La redevance est calculée au plus juste pour financer toutes les charges du service, encourager chacun à trier mieux et à produire moins de déchets. Le tri des déchets est aujourd'hui une obligation réglementaire.

Un objectif collectif pour moins jeter et mieux trier.

La redevance permet à chacun d'avoir un levier direct sur la facture. Une part de cette dernière est calculée en fonction de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) :

Depuis plusieurs années, la TGAP décidée par l'État s'applique sur chaque tonne de déchets ménagers envoyée en enfouissement.

Plus la collectivité produit de déchets à enfouir, plus elle paie. Plus cette taxe augmente, plus elle pèse sur le budget du service Ordures Ménagères, et donc, sur le montant de la redevance. Une raison de plus d'encourager le tri, le recyclage et la réduction des déchets à la source. C'est pourquoi, trier collectivement et limiter ce que l'on jette, est un geste pour l'environnement mais aussi pour le porte-monnaie !



Déchetterie

La Martine 36200 SAINT-MARCEL

HORAIRES	1 ^{er} Septembre au 30 Juin	1 ^{er} Juillet au 31 Août
Lundi	8h/12 - 14h/17h30	8h-12h
Mardi	8h-12h	8h-12h
Mercredi	8h/12 - 14h/17h30	8h-12h
Jeudi	8h-12h	8h-12h
Vendredi	8h/12 - 14h/17h30	8h-12h
Samedi	8h/12 - 14h/17h30	8h-12h
Dimanche	8h-12h	8h-12h

L'accès à la déchetterie n'est autorisé qu'aux administrés de la collectivité des communes suivantes :

Argenton, Bouesse, Celon, Chasseneuil, Chavin, Le Menoux, Le Pêchereau, Le Pont-Chrétien, Mosnay, Saint-Gaultier, Saint-Marcel, Tendu et Velles



Les véhicules doivent être munis d'un autocollant d'identification apposé sur le pare-brise. Ces autocollants sont à récupérer au sein de votre mairie, sur présentation de la carte grise du véhicule et de votre dernière redevance.

FERMETURE DE LA GRILLE D'ENTRÉE 15 MIN AVANT LA FERMETURE (11h45 et 17h15)

DÉCHETS ACCEPTÉS



DÉCHETS REFUSÉS



Conseil Chargement de votre véhicule

Chargez votre véhicule astucieusement, en fonction de l'ordre des bennes dans la déchetterie de Saint Marcel :

Entrée - Cartons, Tout-venant, Mobilier, Bois, Ferrailles, Déchets verts, Gravats - sortie

Début des travaux de la nouvelle déchetterie ouvertes aux habitants des 21 communes.

En octobre 2025, les travaux de la nouvelle déchetterie vont commencer au Pêchereau à la ZI des Pessanins. Cette déchetterie, plus spacieuse, pourra accueillir de nouveaux flux de déchets pour les filières de recyclage. Elle sera ouverte aux 21 communes.

Le gardien de la déchetterie est chargé de faire respecter le règlement intérieur du site. Tout dépôt en dehors des heures d'ouverture est suivi d'un dépôt de plainte et d'une amende.

Afin de sécuriser le site, d'éviter des dégradations très coûteuses, et de lutter contre le vol et le recel de matériaux, des caméras de vidéo-surveillance ont été installées en plusieurs points de la déchetterie.

Où vont vos déchets ?



Les emballages cartons

Les emballages cartonnés sont mis au contact de l'eau et se désagrègent dans une machine appelée pulpeur, la pâte à carton est extraite, étalée puis pressée de manière à créer de grands rouleaux qui permettront la production de nouveaux emballages cartonnés. Les papiers sont refaçonnés en papiers.

Cartons :
multiples acteurs

Emballages :
Usine du SYTOM
Châteauroux (36)

Les emballages plastiques

Les bouteilles, pots et barquettes en plastique sont broyés, transformés en granulés et fondus de manière à mouler de nouveaux emballages. Certains sont aussi transformés en nouveaux objets : rembourrage, vêtements polaires, composteurs, jouets.



Mobilier, Article de bricolage et jardin, jouet :
SITA SUEZ
Guéret (23) et
Montierchaume
(36)

**Ferrailles
Batteries :**
SIRMET Bessines
en Gartempe
(87)



Les emballages métalliques

Les boîtes de conserve, bidons de sirop ou aérosols en acier sont broyés, fondus et moulés en nouveaux objets en acier (charriot de supermarché, boule de pétanque, carrosserie de voiture, électroménager etc.). Les emballages sont broyés, fondus et moulés en nouveaux objets en aluminium (vélo, pièce mécanique, mobilier etc.).

Bois : Indre
Environnement
Velles (36)

Déchets verts :
SITA SUEZ Indre

Les emballages verres

Les emballages en verres sont chauffés dans un four jusqu'à sa fonte (à 1400°C environ) puis on moulera de nouveaux objets en verre.



Tout venant : SEG
ISND Gournay (36)

**Ordures ménagères
Résiduelles :** SEG
ISND Gournay (36)

**Textiles/
Chaussures :** LE
RELAIS La
Souterraine (23)

Huiles végétales :
MJR Sierville (76)

Articles de sport :
ENVIRONNEMENT
RECYCLING à
Domerat (03)

**D3E/Ampoules/
Néons :** La Boite à
Papier Limoges
(87)
Piles : MARTIN
ENVIRONNEMENT
Chevilly (45)

**Produits
chimiques, huiles
de vidange :**
RECYDIS Bourges
(18) et CHIMIREC
DELVERT Jaunay
Marigny (86)

Les Éco-organismes partenaires



Un éco-organisme est une entreprise agréée par l'État qui organise la collecte et le recyclage des déchets pour le compte des fabricants et distributeurs (REP).

Une filière REP (Responsabilité Élargie du Producteur) est un système dans lequel les fabricants ou distributeurs doivent gérer la fin de vie des produits qu'ils vendent.

En pratique : La loi oblige les producteurs à payer ou organiser la collecte, le tri et le recyclage des produits usagés. Ils peuvent le faire directement ou en payant un éco-organisme qui s'en occupe pour eux.

ecosystem recycler c'est protéger

LA VALLÉE de la CREUSE
Communauté de Communes

Besoin de vous débarrasser d'un appareil électrique ?

Déchetterie SAINT-MARCEL: 02 54 01 13 93
«La Martine» 36200 SAINT-MARCEL

Eco-system est un partenaire à but non lucratif agréé pour la collecte et le recyclage de supports électroniques et d'équipements usagés.

Eco-mobilier devient Ecomaison le seul éco-organisme pour toute la maison

matériaux bricolage jardin ameublement literie jouet

ecomaison
est présent sur les déchetteries de Baraize et Saint-Marcel

LA VALLÉE de la CREUSE
Communauté de Communes

EcoLogic LA VALLÉE de la CREUSE

POUR DEVENIR UN VRAI CAPITAINE TRIE ET DÉPOSE TON ÉQUIPEMENT USAGÉ !

Articles de Sport et Loisirs (ASL) concernés:

<ul style="list-style-type: none"> Canots et matériel portables et gonflables Articles de sport Articles de loisirs 	<ul style="list-style-type: none"> Articles de bricolage Articles de jardin Articles de décoration 	<ul style="list-style-type: none"> Articles de bricolage et réparation Articles de bricolage Articles de réparation
--	---	--

TON POINT DE COLLECTE LE PLUS PROCHE
Déchèterie de la CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse
"La Martine" 36200 Saint-Marcel

Eco DDS

PAS BESOIN DE TOURNER AUTOUR DU PÔT POUR LES DÉCHETS CHIMIQUES

DIRECTION LA DÉCHETTERIE

Prévention des déchets

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production des déchets.

NOUVELLES PRATIQUES DES PRODUCTEURS

- **L'écologie industrielle et territoriale**
on mutualise l'utilisation des ressources (eau, énergie...) et des services (transport, lieux de travail...); par exemple, des déchets peuvent devenir une matière première pour une autre activité
- **L'écoconception**
on conçoit les produits pour limiter leurs impacts sur l'environnement sur tout leur cycle de vie
- **L'économie de la fonctionnalité**
on vend l'usage des biens plutôt que les biens eux-mêmes

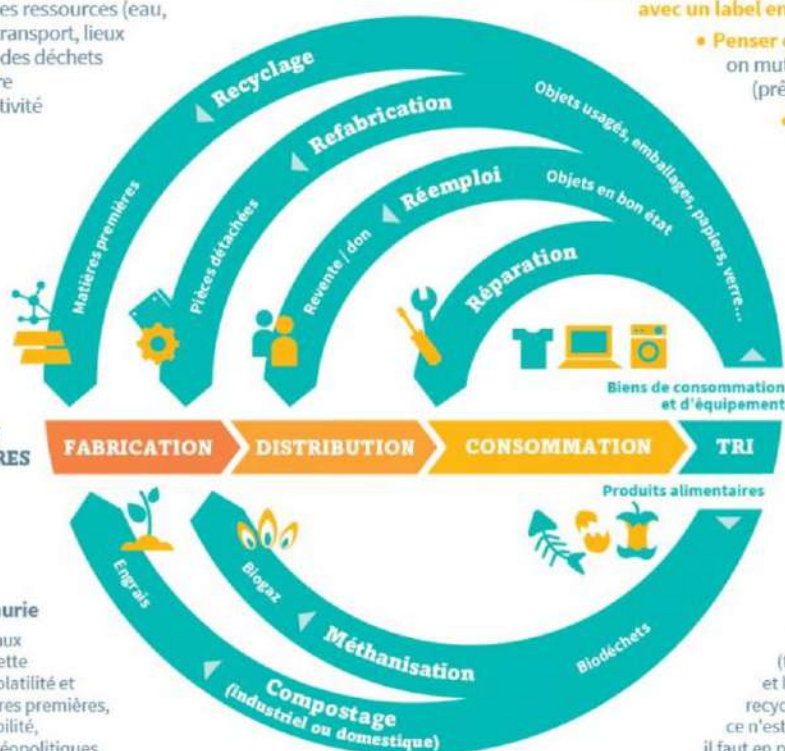
NOUVEAUX COMPORTEMENTS DES CONSOMMATEURS

- **Consommer moins et privilégier les produits avec un label environnemental**
- **Penser collaboratif**
on mutualise entre particuliers (prêt, location, échange)
- **Utiliser durablement**
on entretient et répare les objets pour les garder plus longtemps
- **Bien trier ses déchets**
on permet aux centres de traitement de récupérer des matières qui serviront à fabriquer de nouveaux objets

MOINS D'EXTRACTION DE MATIÈRES PREMIÈRES

- ! Certaines ressources sont menacées de pénurie

C'est le cas de nombreux métaux (cuivre, argent, zinc, nickel). Cette raréfaction va entraîner une volatilité et une hausse des prix des matières premières, mais aussi des risques d'instabilité, de tensions, voire de conflits géopolitiques.



MOINS DE DÉCHETS ET PLUS DE VALORISATION

- ! Le recyclage des déchets ne suffira pas !

Recycler consomme de l'énergie (transport, process industriels...) et les déchets ne sont pas tous recyclables, et quand ils le sont, ce n'est pas à l'infini. Par conséquent, il faut en produire moins.

Ayez le réflexe des 7 R !

Refuser – Réduire – Réutiliser – Réparer – Recycler – Réemployer – Retour à la terre



VOS OBJETS ONT UNE SECONDE VIE

S'ils sont en bon état, ils peuvent encore servir : vaisselle, objets de décorations, petit mobilier, jeux et jouets, électroménager, produits d'arts et de culture...
Pensez réemploi !

Vous pouvez les déposer sur les aires prévues à cet effet dans les déchetteries de Saint-Marcel et de Baraize et au sein du magasin La Bascule à Argenton. Ils sont remis en état par les bénévoles de l'association et vendus à petit prix pour leur offrir une nouvelle vie, réduisant ainsi les tonnages de déchets très coûteux à traiter.

Depuis Juillet 2024, l'association LA BASCULE a ouvert une ressourcerie au 11 rue Gambetta à Argenton sur Creuse.

Elle y vend de nombreux objets dont les gens souhaitent se séparer, qu'elle a collecté dans les déchetteries de Saint Marcel et de Baraize, sur rendez-vous ou en apport volontaire.

Soutenue par notre collectivité, LA BASCULE organise également des actions de sensibilisation et de prévention des déchets à travers des animations et ateliers d'auto-réparation ou de transformation créative.

Dans l'avenir, LA BASCULE va intégrer de nouveaux locaux. La ressourcerie sera composée de plusieurs espaces : stockage, ateliers de réparations, boutique.

N'hésitez pas à contacter :

labascule@mailo.com

Tél : 07 75 85 68 54

Réduction des déchets

Nos poubelles débordent ! Agir pour la réduction des déchets est un défi du quotidien qui doit être porté par tous. Ce challenge collectif a pour but d'agir en faveur de la transition écologique mais a aussi une portée financière pour le budget de la collectivité et des ménages.

Pour résumer, moins je trie plus nous payons !

Voici des pistes pour réduire nos déchets :

Réduire les emballages :

- Achetez en vrac : pour n'acheter que les quantités nécessaires
- Apporter vos contenants : lors de commande à emporter ou pour conditionner les produits à la coupe, au marché par exemple
- Privilégiez les emballages simples, sans suremballages aux supermarchés



Prolonger la vie des objets :

- Entretien des objets du quotidien
- Réparations lorsque c'est possible
- Donnez vos objets, à des proches, associations, recycleries, boîtes à livres, bornes textiles
- Vendez sur les vides-greniers, sur internet



Zéro Gaspillage alimentaire :

- Faites l'inventaire des placards et du réfrigérateur, pour savoir où vous en êtes
- Organisez bien votre réfrigérateur
- Cuisinez en quantités adaptées à vous
- Conservez les produits dans des boîtes hermétiques lorsqu'ils sont entamés pour les consommer rapidement, ou au congélateur
- Réemployer les restes : pain sec en pain perdu, légumes défraîchis en soupe, fruits en confiture....



Vous ne lisez plus les prospectus ?

Adoptez le Stop-Pub !

Et économisez 40 kg de déchets par an !

Les autocollants « stop-pub » sont disponibles en mairies

BON À SAVOIR : Les dates de péremption

- Date limite de consommation (DLC, « à consommer jusqu'au... »)
Consommez les produits avant la date indiquée.
- Date de durabilité minimale (« à consommer de préférence avant le... ») : les produits peuvent encore être consommés au-delà de la date si l'emballage est intact :
 - Sous 3 mois si la date indiquée est accompagnée du jour et du mois,
 - Entre 3 et 18 mois si la date indiquée est accompagnée du mois et de l'année,
 - Au-delà de 18 mois si la date indique seulement l'année.



Le compostage

Que mettre dans votre composteur ?



À la maison :
Épluchures de fruit et légumes
Marc de café
sachets, feuilles de thé
coquilles d'œufs écrasées
noyaux et coquilles de fruits
produits laitiers
reste de repas
fleurs fanées
essuie tout et mouchoirs
cartons, boîte d'œufs coupées
papier cuisson

Au jardin :

branches coupées
feuilles mortes
fumier



Avec parcimonie : tonte, cendre de bois

l'idéal est d'alterner les dépôts de déchets de cuisine avec des ressources du jardin !

zoom sur le compostage collectif



Le compostage collectif est différent du compostage individuel : un site de compostage collectif est destiné à environ 20 à 30 foyers participants et ils sont fermés par des cadenas. Un site de compostage partagé comporte donc 3 bacs différents.

Le **bac d'apport** : il permet de déposer ses biodéchets.

Le **bac de broyat** : c'est un bac contenant du broyat de branches, feuilles mortes, brindilles, à ajouter lors de chaque apport.

Le **bac de maturation** : ce bac prend le relais lorsque le bac d'apport est plein. Le compost est transféré dans ce bac pour finir son affinage et finir de se décomposer.

Il y a 3 bacs car un site de compostage partagé est destiné à plus de foyers et est donc plus « industriel » : les matières n'ont pas le temps de correctement se décomposer au rythme du remplissage qui est plus rapide. C'est donc pour cela qu'il y a aussi un bac de maturation.

Depuis 2025, des sites sont installés sur le territoire. Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous du service Déchet de la Communauté de communes

Comment utiliser votre compost :



Pour les plantes d'intérieur



Pour les jardinières



Au potager



Au pied des arbres

Le compostage est un processus naturel de transformation des biodéchets par des organismes vivants pour produire un amendement : une matière incorporée dans le sol pour améliorer ses propriétés physiques.

Pourquoi composter ?

Réduction des déchets et transformation en compost réutilisable chez soi, économie d'achat d'engrais, amélioration des sols.

Les clés d'un compostage réussi :

Fragmenter les matières pour accélérer le processus

brasser régulièrement son compost pour l'aérer.

Équilibrer les matières :
L'idéal est un ratio 2/3 de matières de cuisine pour 1/3 de matières de jardin.

La Communauté de Communes vend des composteurs en plastique recyclé pour les particuliers disposant d'un jardin : 300 l à 20€ et 600 l à 40€

Pour réserver votre composteur :
02 54 01 09 00

OU

info@cc-valleedelacreuse.fr

Infos importantes

SI VOS DÉCHETS SONT EN SAC :

MERCI DE BIEN METTRE
LES EMBALLAGES ET
PAPIERS DANS LE SAC
JAUNE...



...ET LE RESTE DES
DÉCHETS DANS LES SACS
NOIRS



Les sacs ou bacs doivent être présentés la veille au soir, à partir de 20h, pour une collecte à partir de 5h du matin. Les bacs doivent être rentrés dans la journée.

Toute présentation de déchets en dehors de ces créneaux horaires sera considérée comme dépôt sauvage et pourra être sanctionnée.



VERRE INTERDIT
dans les
sacs ou bacs
de collecte

CITEO

LA VALLÉE
de la
CREUSE

C'est un **EMBALLAGE** ou pas ?

Si c'est **OUI** je le trie

Si c'est **NON** je le jette

Cet aérosol est un emballage

Ce rasoir est un objet

ON NE LÂCHE RIEN !

SEULS LES EMBALLAGES ET PAPIERS VONT DANS LES BACS DE TRI

Ces emballages séparés se trient.

À déposer dans votre colonne de tri.

Emboîtés, ces emballages sont très difficiles à recycler.

À séparer avant de les déposer dans votre colonne de tri.

Pour en savoir plus, le site internet de la collectivité :

www.lavalleedelacreuse.fr

Retrouvez toutes les infos sur les déchets, les collectes, le compostage, la redevance, les consignes de tri dans l'onglet « Les déchets » afin de rester informé-e-s

LA VALLÉE
de la
CREUSE
Communauté de Communes

